

Fiche pratique 7

Création d'entreprise :

Aides et dispositifs pour lancer son activité

Page 1 sur 2



Yassine, déficient visuel, a toujours été salarié. Son entreprise, en pleine restructuration, lui a proposé un plan de départ volontaire. Il est maintenant demandeur d'emploi. Passionné de cuisine, il souhaite développer une activité de traiteur.

Quels sont les dispositifs ou les aides dont il peut bénéficier pour lancer son projet ?

Yassine rêve de monter son entreprise depuis longtemps et voit ce plan de départ volontaire comme une opportunité !

Ses besoins sont nombreux et il existe beaucoup d'acteurs dans le secteur de l'accompagnement à la création d'entreprise. Étant considéré comme "sans emploi", il décide donc de se tourner vers France Travail.

Lors du premier rendez-vous avec son conseiller, Yassine parle de son projet et de son handicap.

Son référent propose de l'accompagner dans la phase de lancement et de l'orienter vers les bons acteurs à chaque étape importante, comme l'intervention d'un conseiller Cap emploi, car son handicap a des répercussions importantes sur son projet.

La conseillère France Travail dit :
"Dans les lancements de projet indépendant, il est important d'être méthodique et de ne pas se précipiter. Listons vos besoins et voyons ensemble comment y répondre !"



Quels sont les besoins* de Yassine pour construire un plan d'action solide ?

- Besoin de formation
- Besoin d'orientation
- Besoin d'accompagnement à la création
- Besoin de financement et de sécurisation
- Besoin de compensation du handicap

**voir fiche pratique n°8 : Création d'entreprise et identification de besoins*

Yassine a beau être passionné et doué en cuisine, il n'a pas de diplôme officiel. En faisant une formation, il pourra professionnaliser sa passion, apprendre de nouvelles techniques pour améliorer sa productivité et sa dextérité, et découvrir toutes les normes et règles qui sont obligatoires en cuisine.

Enfin, avec son diplôme en poche, il se sentira plus légitime face aux banques, investisseurs, partenaires, etc.

Comment financer sa formation professionnelle ?

Il existe plusieurs possibilités de financement mais le premier réflexe de Yassine est de regarder s'il a des droits CPF (Compte Personnel de Formation).

S'il n'en a pas ou peu, il peut solliciter sous certaines conditions une demande de financement auprès :

- De France Travail
- Du Conseil régional

Yassine a pu bénéficier d'un cofinancement de sa formation grâce à son CPF et à France Travail, et a obtenu son diplôme quelques mois après.



Fiche pratique 7

Création d'entreprise :

Aides et dispositifs pour lancer son activité

Page 2 sur 2



Comment financer le démarrage de son activité ?

Sachant que Yassine a une reconnaissance du handicap et des besoins de financement pour créer son entreprise, son conseiller lui parle de **l'aide à la création de l'Agefiph dont le montant est de 3 000 € (montant en vigueur du 01/08/2024 au 31/04/2024).**

Un apport financier non négligeable pour Yassine qui doit aménager sa cuisine, acheter du matériel à usage professionnel, et investir dans des supports de communication (flocage de son véhicule, site internet, flyers, etc.).

Pour constituer son dossier et toucher cette aide, Yassine doit **obligatoirement passer par un spécialiste de l'accompagnement labellisé Agefiph**. Son conseiller l'a donc orienté vers cet acteur.

Ce dernier vérifiera avec lui **la cohérence de son projet et assurera le suivi post-crétation.**

Yassine a obtenu l'aide à la création, suffisante pour démarrer son activité.

Néanmoins, si ses besoins financiers avaient été supérieurs à la subvention Agefiph, il aurait pu :

- Demander un prêt d'honneur à des structures comme Initiative France ou Réseau Entreprendre,
- Se renseigner sur les aides locales existantes auprès du département, de la région ou encore de la commune.
- Envisager l'ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise), qui lui aurait permis de recevoir 60 % de ses droits à l'allocation chômage sous forme de capital.

Quels autres dispositifs d'accompagnement existent au démarrage de son activité ?

Au-delà des aides financières, le conseiller France Travail de Yassine l'a orienté vers le programme d'accompagnement TIH-Booster de Linklusion, d'une durée de 2 ans et à destination des porteurs de projet en situation de handicap sur les thématiques sociales, administratives et commerciales (sous réserve de critères d'éligibilité).

En conclusion

Yassine est satisfait de :

- L'analyse de tous ses besoins, réalisée en amont, qui a permis d'orienter la suite de son parcours.
- La complémentarité des accompagnements, opérés par différents acteurs, qui ont permis de couvrir tous les sujets nécessaires au bon développement de son activité.

En complément, Yassine a pu bénéficier :

- D'un rendez-vous avec CAP emploi pour étudier l'impact de son handicap sur le lancement de son projet et sur la projection de son activité dans le futur, en analysant ses besoins pour compenser professionnellement son handicap.
- De l'ACRE (aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise) qui est une exonération partielle ou totale de certaines charges sociales, octroyée aux créateurs et repreneurs d'entreprise, pendant leur première année d'activité.
- D'une responsabilité civile professionnelle, d'une assurance multirisque du local ou du domicile, d'une mutuelle professionnelle et d'une prévoyance gratuites pendant deux années, grâce au partenariat entre la fondation Entrepreneurs de la Cité et l'Agefiph.
(<https://www.entrepreneursdelacite.org/agefiph>).

